



Le Maire

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 FEVRIER 2011

Date de la convocation : 11 février 2011

Date d'affichage de la convocation : 11 février 2011

Date d'affichage des délibérations :

Le dix-huit février deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, LEMAITRE, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, Mme GRANIER, MM BARILLER, LEFEUVRE, ROUSSEAU, Mme SIMON

Absent et excusé : M LAMY Daniel

Secrétaire de séance : M. GAULTIER Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Autorisation de paiement avant le vote du budget 2011
intégration de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise CHAPRON au démarrage des travaux de la Rue des Coëvrons
- Aménagement du parking des Charrières - présentation de l'avant-projet

Les membres du Conseil Municipal ont accepté d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2011

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre GAULTIER est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Vente d'herbes et convention d'occupation précaire 2011

Monsieur le Maire présente les différentes locations ou vente d'herbes pour 2011:

- *vente d'herbes* :

Demandeur	Adresse	Réf. Cadastrales	Superficie	Conditions Financières 2011
AUBIN Jean-Pierre	La Patache	E 108	1ha 34a 30ca	160 € l'hectare/an
CAMUS Albert	Le Pré des Noës Zone verte entre l'Erve et la Z.A.	D 574 & 575	439 m ²	77 € par an

- *locations/occupations précaires* :

Demandeur	Adresse	Réf. Cadastrales	Superficie	Conditions Financières 2011
	La Motte (bâtiment)	C 712	–	160 € /an
BELLAYER Cécile	Le Pré des Noës Le Pré du Grand Moulin	D 641 En partie D 155/156	9 225 m ² 7 705 m ²	160 € l'hectare/an
DELETANG Michel	Le Pré des Noës	D 641 En partie	850 m ²	160 € l'hectare/an
HENRY Stanislas	Le Solier	C 801	9 798 m ²	160 € l'hectare/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus présentés pour l'année 2011.

Pascal GUERVENO précise qu'en ce qui concerne la location des terres à Monsieur AUBIN, celle-ci est reconduite sous la réserve que les clôtures soient réparées et que les haies soient nettoyées. Un courrier lui sera adressé à cet effet.

Bail professionnel du médecin LEVITCHI Emilia à compter du 1er mars 2011

Le bail professionnel signé le 19 février 2010 prévoyait un loyer de 303 € du 1er septembre 2010 au 28 février 2011 (qui correspondait à la moitié du loyer des deux autres médecins).

Au 1er mars 2011, celui-ci passe donc à 606 €; les loyers des deux autres médecins ont été révisés dans le courant de l'année 2010 pour être de 581 €.

Après avoir pris contact avec le notaire parallèlement, il s'avère que les termes du bail ont été acceptés par Dr LEVITCHI et qu'ils ne pourront être modifiés.

TRAVAUX

Aménagement de la Place Ambroise de Loré - devis d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre

Suite à la commission Voirie, un devis a été demandé au cabinet ZUBER d'Evron pour établir le plan topographique ainsi que la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Levé topographique: 1 350,00 € HT
Mission maîtrise d'œuvre: 3 900,00 € HT

Monsieur le Maire fait circuler un avant-projet de l'aménagement de la Place Ambroise de Loré reçu dans la semaine.

Cet aménagement a été réalisé dans le but de ne pas empêcher les grandes manifestations et rassemblements, de ne pas diminuer le nombre actuel de places de parking (seulement de les déporter) et de libérer le stationnement sur le parking du haut.

Les modifications majeures sont:

- des places de stationnement seraient créées sur tout le long du square de Sulzheim (face à la Pharmacie) permettant ainsi le stationnement de 24 véhicules
- la suppression du trottoir sur la partie haute du parking (de la rue du Camp des Anglais à la rue des Coëvrons) pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite,
- il n'y aurait plus de stationnement sur la partie haute du parking, ce dernier serait autorisé simplement au marché le samedi matin (des bacs amovibles, des bancs pourraient être placés de part et d'autre)
- l'agrandissement du parking de la Butte Verte d'une dizaine de places, toujours réservées aux riverains ainsi qu'aux personnes travaillant dans la cité
- l'aménagement du parking près du cabinet des infirmières pour les habitants de la Place Ambroise de Loré

Roland ROUSSEAU craint que la suppression du stationnement sur la partie haute soit préjudiciable aux commerçants et notamment à l'épicerie, compte tenu des habitudes individuelles prises.

Roland GAILLARD précise que les travaux d'enfouissement des réseaux sur la place Ambroise de Loré commencent début avril 2011 et qu'il serait souhaitable que ces travaux d'aménagement aient lieu dans le même temps avant le démarrage de la saison estivale.

Pascal GUERVENO et Alain BARILLER demandent qu'une nouvelle réunion soit programmée. Roland GAILLARD précise que la commission Voirie a déjà été réunie à cet effet, et que le plan présenté répond aux conclusions de cette commission.

Une nouvelle réunion est donc programmée le mercredi 23 février à 20h30 à la salle de Conseil Municipal afin de trouver une solution acceptable par le plus grand nombre.

Avant toute validation auprès du maître d'œuvre, l'avant-projet sera présenté à l'ABF ainsi qu'au CAUE.

Une réunion publique en mars sera également programmée afin de présenter le projet aux suzannais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux devis correspondant à l'aménagement de la Place Ambroise de Loré, sous réserve des modifications vues lors de la prochaine commission.

Bâtiment ex-Gendarmerie - devis pour la réfection du 1er étage

Monsieur le Maire rappelle les devis qui avaient été demandés à plusieurs entreprises pour la réfection du 1er étage de la Gendarmerie.

La comparaison entre chaque n'est pas réalisable car ils ne concernent pas exactement les mêmes travaux (l'un est pour la totalité, le second pour les menuiseries et le troisième pour l'isolation).

Stanislas HENRY rappelle la réglementation et demande à ce qu'on s'assure que les plaques de faux-plafond répondent aux normes « coupe-feu 1 heure », Pascal GUERVENO précise qu'il s'agit d'un plancher béton, auquel cas, ce n'est pas nécessaire.

L'ensemble du bâtiment serait occupé par:

- d'une part, l'association des Amis de Sainte-Suzanne pour le stockage des costumes (les leurs et ceux de la commune) ainsi que pour l'organisation des ateliers pédagogiques « costumes »
- d'autre part, par l'association Médiéville 53 pour l'atelier couture
- ainsi que pour toute activité annexe faisant l'objet d'une convention avec ces deux associations (avec autorisation préalable du loueur)

Après discussion, pour l'année 2011, il existerait une solution transitoire, l'association des Amis de Sainte-Suzanne pourrait uniquement utiliser le rez-de-chaussée pour le stockage des costumes.

Il est cependant préconisé d'inscrire au budget primitif 2011 le montant des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition des locaux sis au 13 rue de la Libération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pré-citée.

FONCIER

Déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office notarial PAILLER/MESLIER-LEMAIRE d'Evron a transmis à la Mairie de Sainte-Suzanne une Déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption appartenant à la SARL Hallyday's, situé à Sainte-Suzanne, 1bis Place Hubert II de Beaumont.

Ce fonds de commerce se trouve dans le périmètre pour lequel la commune s'est dotée par délibération du 14 novembre 2008 d'un droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de ne pas user de son droit de préemption sur ce fonds de commerce.

Roland GAILLARD explique qu'il s'agit d'un transfert du bail commercial courant et que la SARL Pêché de Gourmandise bénéficie des mêmes conditions que la SARL Hallyday's, à savoir 250 €/mois à compter du 10 mars 2011.

PERSONNEL COMMUNAL

Demande de prise en charge d'une partie de la facture d'optique suite à l'accident de service d'un agent

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune a fait une chute au camping municipal le 06 août dernier au cours de son service.

Cet agent sollicite la commune pour le remboursement de la somme restant à sa charge, correspondant à la monture de ces lunettes qu'il a fallu remplacer.

Après avoir pris contact auprès du Centre de Gestion de la Mayenne, il s'avère que l'assurance du personnel de la commune (CNP - contrat groupe) a pris en charge une partie de la facture à hauteur de 578,40 € (correspondant à 100 % du prix des verres et un forfait de 27 € pour la monture) il reste à la charge de l'agent la somme de 110 €.

L'assurance Responsabilité Civile de la commune a aussi été sollicitée mais compte tenu qu'il s'agit d'un employé communal et non d'un tiers qui n'ayant pas de lien direct avec la municipalité, elle ne peut fonctionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** donc de ne pas donner suite à cette demande.

Mise à disposition d'un agent administratif à l'EHPAD

Monsieur le Maire donne la parole à Daniel VANNIER qui rappelle les termes de la convention de mise à disposition de Brigitte BIZEUL à l'EHPAD, la répartition actuelle se fait comme suit: 80 % à l'EHPAD refacturés par la commune et 20 % à la mairie.

Compte tenu de l'arrivée de M. BLOT, directeur de l'hôpital d'Evron et du regroupement avec ce dernier, il convient de revoir la convention, par avenant et ainsi réduire le temps de mise à disposition à l'EHPAD.

La nouvelle répartition pourrait se faire ainsi, à compter du 01 avril 2011:

- 70 % à la commune
- 30 % à l'EHPAD

Monsieur le Maire précise que l'agent, à la mairie, est en charge du dossier Plan Local d'Urbanisme, du suivi des bâtiments communaux (compteurs d'eau, etc ...) des archives, du cimetière, et autres dossiers courants ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à compter du 1er avril 2011.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de mise à disposition de chèvres sur les pentes Nord de la Poterne par le Conservatoire de la Charnie

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal GUERVENO qui donne les coûts approximatifs de la mise à disposition du cheptel de 15 chèvres à son arrivée et ensuite son départ:

- 250 € (incluant le ramassage, les contrôles, la prise en charge des animaux et les formalités administratives)
- 250 € (incluant le chargement, les contrôles, le débarquement des animaux et les formalités administratives)
- 60 € pour le frais de transport d'animaux vivants
- 25 € à chaque visite sur site

Il précise que les travaux de clôture et d'abri sont terminés et que la commune est prête à accueillir le cheptel.

Ce dernier est prévu d'arriver sur le site le 02 mars prochain, il y aura la présence de journalistes locaux (Ouest France, Le Courrier de la Mayenne) ainsi, en principe, qu'une équipe de télévision de la chaîne Direct 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention (jointe en annexe) avec le Conservatoire de la Charnie.

OGEC - convention de l'année scolaire 2011-2012

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au Président de l'OGEC (avec copie à Messieurs le Préfet, Directeur Diocésain de Laval, Directeur de l'école Sainte-Marie et le Président de l'APEL) pour lui rappeler les termes de la convention tripartite signée le 10 mars 2010 entre la municipalité, l'OGEC et le chef d'établissement.

Il rappelle que l'école Sainte-Marie, sollicitant le contrat d'association depuis 2008, aurait dû en faire la demande auprès du Préfet avant le 31 janvier 2011. La demande devra être effectuée impérativement avant le 31 janvier 2012.

Or, la présente convention « simple » court jusqu'au 31 décembre 2011. C'est pourquoi, il est proposé de résilier cette convention, comme stipulé dans l'article 5 et d'en renégocier les termes pour la prochaine année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confirmer à l'OGEC la résiliation de l'actuelle convention à la date du 31 août 2011,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de réunir les organismes concernés afin de négocier les termes d'une nouvelle convention temporaire à compter du 1er septembre 2011.

Véronique SIMON s'étonne qu'il n'y ait pas de nouvelles « jeunes » familles à s'installer à Sainte-Suzanne et propose que le Conseil Municipal y réfléchisse.

Jean-Pierre GAULTIER précise qu'une réputation plane sur la commune au sujet d'impôts trop élevés.

Roland GAILLARD propose de faire une nouvelle note dans la Voix du Conseil et d'y insérer un comparatif de tous les taux des autres communes de la CCEC. Le différentiel est surtout le fait de la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire précise que les bases imposées devraient y figurer pour se rendre compte de la recette que chaque impôt apporte à chaque commune, pour éviter les comparaisons sauvages avec d'autres communes.

Alain BARILLER demande une information plus large, pas essentiellement aux suzannais, peut-être par voie de presse.

INFORMATIONS GENERALES

- Plan Local d'Urbanisme - début des formalités

Roland GAILLARD explique que la phase pratique de mise en place du Plan Local d'Urbanisme est lancée. La rédaction du cahier des charges pour l'appel d'offres est en cours dans le but de recruter le cabinet d'études.

- Copie du courrier France Télécom relatif aux conclusions de l'étude technique menée récemment qui annonce qu'il n'y aura pas d'extension de la couverture dans leur programme 2011.
- Bouygues Télécom - compte rendu de la rencontre avec un technicien pour l'implantation éventuelle d'une antenne

Roland GAILLARD explique que l'éventuel emplacement retenu serait l'ancien réservoir d'eau au Tertre Ganne et que le dossier passera en commission chez Bouygues dans ce sens. Il resterait néanmoins à obtenir l'accord des Bâtiments de France.

- Les Boucles de la Mayenne

Daniel VANNIER donne le compte rendu de la réunion de préparation qui s'est tenue le 04 février dernier. Le haut de la commune sera bloqué le temps de la course, une déviation sera évidemment mise en place.

Il précise que les commerçants locaux et ceux d'Evron ont été sollicités pour un partenariat, pour le moment, les retours sont négatifs. La commune de Vaigès a parallèlement réussi à organiser cette épreuve avec le seul concours des commerçants locaux.

La charge communale consisterait en un vin d'honneur et un buffet pour environ 250 personnes, en cas d'absence de concours des commerçants.

Café des Tours - débit de tabac

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du refus des trois banques locales quant au dossier de financement de Monsieur YVERGNAUX pour l'achat et la reprise du fonds de commerce du Café des Tours.

La raison principale est que sans débit de tabac, les établissements bancaires ne le soutiendront pas.

Monsieur le Maire rappelle le courrier des Douanes qui ont émis un avis défavorable à la réouverture du débit de tabac, invoquant des éléments économiques, géographiques et démographiques.

Cependant, Monsieur YVERGNAUX, très désireux de réaliser cette opération a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de représenter son projet. En effet, compte tenu du non-financement des banques, ce dernier autofinancerait son projet tout en réduisant son ampleur dans un premier temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **PREND ACTE** des nouvelles propositions de Monsieur YVERGNAUX,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur YVERGNAUX du Café des Tours, sis 3 rue Henri IV.

Monsieur le Maire précise que, compte tenu, de ses nouveaux engagements, Monsieur YVERGNAUX peut être prêt pour le 15 avril 2011.

SUJETS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Autorisation de paiement avant vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les écritures concernent l'intégration de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise CHAPRON au démarrage des travaux de la rue des Coëvrons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement à l'article 2315/OI pour un montant de 11 829,31 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre d'investissement à l'article 238/OI pour un montant de 11 829,31 €,
- **PRECISE** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2011.

Aménagement du parking des Charrières - présentation des devis relatifs à la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire fait circuler le plan élaboré par le cabinet ZUBER relatif à l'aménagement du parking des Charrières.

Un grand nombre de places de parking (voitures, cars, camping-cars, ...) peut être créé sur cette place. Il est rappelé que de ce parking, l'accès à la rue des Coëvrons est très rapide à pied.

Jean-Luc LEMAITRE précise cependant, que l'entrée de ce parking est mal située (route de Torcé-Viviers) et qu'il aurait mieux valu qu'elle se situe rue des Coëvrons pour une sortie route de Torcé-Viviers).

Le projet qui consistait à faire un parking payant est annulé, compte tenu du commerce de M. CHAPELIERE, des conteneurs enterrés et du point éco-parc, tout l'accès doit rester gratuit.

Mairie de
SAINTE-SUZANNE
(Mayenne)



Le Maire

La séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre GAULTIER

Le Maire,
Jean-Pierre MORTEVEILLE.

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

VANNIER Daniel

LEMAITRE Jean-Luc

POMMIER Raymonde

HENRY Stanislas

GRANIER Michèle

BARILLER Alain

LEFEUVRE Philippe

ROUSSEAU Roland

SIMON Véronique